

RAPPORT N° 94/3-18
au Conseil Municipal

OBJET

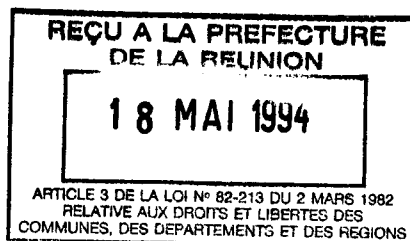
ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés et, en cas d'accord, de m'autoriser :

- à signer les actes d'acquisition,
- à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 94/3-18
du Conseil Municipal
en séance du samedi 7 mai 1994

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Sur le RAPPORT N° 94/3-18 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Transport et Circulation, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

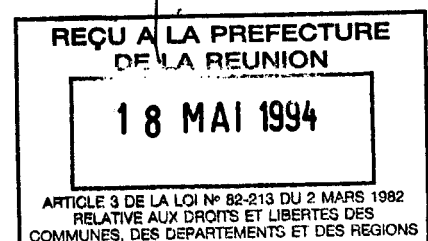
Approuve le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 MAI 1994

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 94/3-18
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE DU SAMEDI 7 MAI 1994**

Acquisitions de terrains

Références cadastrales	Superficiés	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
AZ 425	240 m ²	Rue du Gymnase Sainte-Clotilde	Hubert CHANE-TOU-KY	240 000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Emprise de la Rue du Gymnase	901-210
CD 72 (partie)	211 m ²	Chemin Ruisseau Blanc Montagne	Société Ouvrière de Secours Mutuel	300 F / m ² (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement du Chemin Ruisseau Blanc	901-210

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 7 mai 1994
et annexé à la Délibération n° 94/3-18

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND

